

**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 8  
\* absents 3

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**TAUX D'IMPOSITION DES  
TAXES DIRECTES  
LOCALES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS 2 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

REÇU

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2021 et propose de les renouveler pour 2022 sans modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (8 pour)

**ACCEPTTE** la proposition énoncée,

**FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX
TAXE FONCIERE (BATI)	302 500	47,91
TAXE FONCIERE (NON BATI)	2 800	4.2

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 8  
\* absents 2

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**COMPTE de GESTION 2021 –  
BUDGET CHAUFFERIE BOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

12 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

REÇU

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET CHAUFFERIE BOIS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2021, relatif au budget de la Chaufferie bois.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 8 votants

APPROUVE le compte de gestion 2021 du Receveur Municipal pour le budget de la Chaufferie Bois

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,  
A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022*

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 8  
\* absents 2

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**COMPTE de GESTION 2021 –  
BUDGET COMMERCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SOUS-PREFECTURE**  
**JEAN DE MAURIENNE**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

12 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

REÇU

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET COMMERCE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2021, relatif au budget du commerce communal multi-services.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 8 votants

APPROUVE le compte de gestion 2021 du Receveur Municipal pour le budget du commerce communal multi-services.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 8  
\* absents 3

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**COMPTE de GESTION 2021 –  
BUDGET COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE

12 AVR. 2022

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

REÇU

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET COMMUNE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2021, relatif au budget de la commune.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 8 votants

APPROUVE le compte de gestion 2021 du Receveur Municipal pour le budget de la commune.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 7  
\* absents 3

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
– BUDGET CHAUFFERIE BOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE  
MUNICIPAL DE MAURIENNE

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS 12 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

REÇU

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET CHAUFFERIE BOIS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 relatif au budget de la chaufferie bois qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	54 299,80 €
RECETTES	65 989,21€
SOLDE D'EXECUTION	11 689,41 €

Le solde avec intégration du report 2020 est de 15 391,54 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	25 380,06 €
RECETTES	35 922,47 €
SOLDE D'EXECUTION	10 542,41 €

Le solde avec intégration du report 2020 est de 195 590,05 €

Madame le Maire quitte la salle pour le vote.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 7 votants

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget Chaufferie-Bois

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022



Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 7  
\* absents 3

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
– BUDGET COMMERCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS **2 AVR. 2022**

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures **REÇU**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET COMMERCE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2020 relatif au budget du commerce multiservices qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	10 738,29 €
RECETTES	11 156,69 €
SOLDE D'EXECUTION	418,40 €

Le solde avec intégration du report 2021 est de 1 481,91 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	10 644,56 €
RECETTES	9 615,20 €
SOLDE D'EXECUTION	- 1 029,36 €

Le solde avec intégration du report 2020 est de 38 888,56 €

Madame le Maire quitte la salle pour le vote.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 7 votants

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget commerce multiservices.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022



Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 7  
\* absents 3

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
– BUDGET COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS  
SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE

12 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

REÇU

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE  
(arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC,  
Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc  
PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET COMMUNE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 relatif au budget de la  
commune qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	468 335,45 €
RECETTES	940 289,93 €
SOLDE D'EXECUTION	471 954,48 €

Le solde avec intégration du report 2020  
est de 965 973,12 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	560 455,70 €
RECETTES	525 775,55 €
SOLDE D'EXECUTION	- 34 680,15 €

Le solde avec intégration du report 2020  
est de – 93 814,28 €

Madame le Maire quitte la salle pour le vote.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 7 votants

APPROUVE le compte administratif 2021 de la commune.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022



Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

73221  
Code INSEE

COMMUNE ST ALBAN DES VILLARDS  
CHAUFFERIE AU BOIS

N° DELIB  
2022-23

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 15 391.54 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11		
Nombre de membres présents :	8		
Nombre de suffrages exprimés :	8		
VOTES : Contre	0	Pour	8

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	11 689.41 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) <b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 702.13 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	195 590.05 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	15 391.54 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).</b>	0.00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	15 391.54 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire, compte tenu de la transmission sous-préfecture, le 11/04/2022 et de la publication le 11/04/2022.

A St Alban des Villards, le 08/04/2022.





73221  
Code INSEE

COMMUNE ST ALBAN DES VILLARDS  
**COMMERCE**

N° DELPB  
2022-24

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 1 481.91 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11		
Nombre de membres présents :	8		
Nombre de suffrages exprimés :	8		
VOTES : Contre	0	Pour	8

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	SOUS-PREFECTURE ST JEAN DE MAURIENNE 418.40 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	12 AVR. 2022 REÇU 1 063.51 €
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 481.91 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	38 888.56 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	1 481.91 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b).	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de b)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reverse à la collectivité de rattachement (D 672)	1 481.91 €
<b>DEFICIT REPORTE D.002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire, compte tenu de la transmission sous-préfecture, le 11/04/2022 et de la publication le 11/04/2022.

A St Alban des Villards, le 08/04/2022.



73221  
Code INSEE

COMMUNE ST ALBAN DES VILLARDS  
COMMUNE

N° DELPB  
2022-25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Jacqueline DUPENLOUP, MAIRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 965 973.12 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
VOTES : Contre 0 Pour 8	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>12 AVR. 2022</b>
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<b>REÇU</b> 471 954.48 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	494 018.64 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	965 973.12 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-93 814.28 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-127 282.12 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -221 096.40 €
<b>AFFECTATION = G</b>	=G+H 965 973.12 €
1) Affectation en réserves R 1066 en investissement (G) au minimum, couverture du besoin de financement F	471 096.40 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	494 876.72 €
<b>DÉFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
(3) Joindre les documents prévus par l'Instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.  
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, MAIRE, compte tenu de la transmission sous-préfecture, le 11/04/2022 et de la publication le 11/04/2022.

A St Alban des Villards, le 09/04/2022



**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 8  
\* absents 3

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**BUDGET PRIMITIF 2022  
CHAUFFERIE BOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS  
Sous-Prefecture de MAURIENNE

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures.

12 AVR. 2022

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE  
(arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC,  
Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc  
PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**BUDGET PRIMITIF 2022 – CHAUFFERIE BOIS**

Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 relatif au budget de la Chaufferie-Bois qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	66 341,08 €
RECETTES	66 341,08 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	43 800,00 €
RECETTES	233 031,13 €

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales et délibéré, à l'unanimité des 8 votants :

**APPROUVE** le budget primitif de la Chaufferie-Bois pour l'année 2022.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022



Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 8  
\* absents 3

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**BUDGET PRIMITIF 2022  
COMMERCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS  
SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE

12 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

REÇU

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMERCE**

Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 relatif au budget du commerce multi-services qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	12 634, 09 €
RECETTES	12 634, 09 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	21 312,54 €
RECETTES	49 422,65 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales et délibéré, votants 7 pour et 1 abstention :

**APPROUVE** le budget primitif du commerce multi-services pour l'année 2022.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 9  
\* absents 2

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**BUDGET PRIMITIF 2022  
COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE  
de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

12 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

**REÇU**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE**

Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 de la commune de Saint-Alban-des-Villards, qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 349 980,49 €
RECETTES	1 349 980,49 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	940 289,58 €
RECETTES	1 488 040,49 €

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales et délibéré, à l'unanimité des 9 votants :

**APPROUVE** le budget primitif de la commune de Saint-Alban-des-Villards, pour l'année 2022.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022



Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 9  
\* absents 2

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**SUBVENTION AU CCAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Sous-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS  
12 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

REÇU

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**SUBVENTION AU CCAS – budget 2022**

Le bureau du CCAS propose le maintien des activités d'animation qu'il conduit chaque année : voyage des habitants, repas ou colis de Noël des aînés, livres de Noël pour les 11 enfants du berceau au collège. Il reconduit le principe d'une aide à l'achat de 3 stères de bois pour les personnes de plus de 80 ans ou titulaires d'une carte d'invalidité, habitant en permanence St Alban des Villards et ayant un poêle à bûches de bois (contre participation de 20 € par stère pour les personnes dotées) et souhaite offrir à chaque lycéen (3) un bon d'achat de 30 € dans un magasin de sport de leur choix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité des 9 votants le versement d'une subvention de 8 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Alban-des-Villards.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*  
A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 9  
\* absents 2

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**Autorisation d'ester en justice**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

12 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

REÇU

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**Autorisation d'ester en justice**

Madame le Maire explique la nécessité d'élargir l'entrée du Chemin du Balais le long de la parcelle G 1752 propriété de l'indivision Michel, Rosette, Ulysse DARVES-BLANC.

Elle indique que le bornage des limites de cette parcelle réalisé à la demande de la commune par un géomètre ne reçoit pas l'accord des propriétaires riverains, ce qui interdit toute acquisition foncière permettant de réaliser le projet d'élargissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des 9 votants :

**AUTORISE** Madame le Maire pour aboutir à la reconnaissance des limites de ce terrain par les deux parties

- à accomplir toute démarche à l'amiable
- à ester en justice pour exécution d'un bornage judiciaire qui s'imposera aux deux parties.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 9  
\* absents 2

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**Non exercice du droit de  
préemption – parcelles N 1549  
– N 1538**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE  
de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

12 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

REÇU

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE  
(arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC,  
Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc  
PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**Non exercice du droit de préemption – parcelles N 1549 – N 1538**

Madame le Maire présente la déclaration d'aliéner des parcelles N 1549 et N 1538 dont les  
propriétaires sont actuellement M et Mme GREIG James et Carol (vente GREIG -CATHRO).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des 9 votants :

**DECIDE** de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur ces parcelles.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire





**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 8  
\* absents 3

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**PLAN DE FINANCEMENT  
AMENAGEMENT ENTREE  
NORD CHEF-LIEU,  
CREATION ESPACE DE  
STATIONNEMENT,  
AMELIORATION ACCES  
CHAUFFERIE BOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

12 AVR. 2022

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures.

**REÇU**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE  
(arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC,  
Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc  
PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT ENTREE NORD CHEF-LIEU,  
CREATION ESPACE DE STATIONNEMENT, AMELIORATION ACCES  
CHAUFFERIE BOIS**

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 décembre 2021 relative au plan de financement pour l'aménagement de l'entrée nord chef-lieu, la création espace de stationnement, l'amélioration de l'accès à la chaufferie bois.

Elle rappelle l'importance de ce projet pour la revitalisation du centre du chef-lieu, pôle de vie, avec le commerce multi-services, la mairie, les gîtes communaux, l'église, l'installation d'habitants permanents, et point de départ de randonnées ou balades pédestres.

Le plan de financement a été réalisé sur la base d'un montant estimatif de travaux de 133 440 TTC et 111 200 HT, avec les demandes de subvention ci-dessous listées :

FEDC 15 % soit 16 680 € (parking + accès chaufferie)

DETR 30 % soit 33 360 € (aménagement centre bourg)

AURA 5 % 5 560 € (accès chaufferie)

L'autofinancement communal dans ce plan de financement était 55 600 € soit 50 %.

**Début avril**, le DCE définitif porte un montant de travaux de 99 850 HT, 119 820 € TTC.

La subvention FDEC devrait s'élever à 10 617 €.

L'annonce d'une subvention dans le cadre de la DETR sera connue fin avril.

La commune devrait pouvoir émerger au Contrat Ruralité de la Région AuRA.

Madame la Maire PROPOSE de réviser le plan de financement comme indiqué ci-dessous :

FEDC 10,63 % % soit 10 617 €. (parking + accès chaufferie)

DETR 30 % soit 29 555 € (aménagement centre bourg)

AURA 15 % 14 977,50 € (accès chaufferie - aménagement centre bourg), contrat Ruralité  
L'autofinancement communal dans ce plan de financement sera de 44 700. 50 € soit 44,77%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE ce plan de financement à l'unanimité des 9 votants.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,*

A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**Nombre de conseillers**

\* en exercice 11  
\* présents 8 puis 9  
(arrivée de C. Cirette à  
21h25)  
\* votants 8  
\* absents 3

**Date de convocation :**  
4 avril 2022

**Date d'affichage :**  
4 avril 2022

**Objet :**

**CONVENTION AVEC  
L'AGENCE AGATE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

**12 AVR. 2022**

SEANCE du 8 avril 2022 à 20 heures

**REÇU**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Mme DUPENLOUP Jacqueline, Maire

**Etaient présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

**Etaient absents :** Michel DONDA – Valérie LAUROT

**Secrétaire de séance :** Julie HENRY

**CONVENTION AVEC L'AGENCE AGATE**

Madame le Maire présente la proposition de prestation formulée par l'Agence AGATE :  
« assistance à la définition d'une programmation pour le bâtiment communal « Ancien café du Merlet ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants AUTORISE la Maire à passer convention avec l'agence AGATE pour cette prestation, pour un montant prévisionnel de 4 500 €, avec une aide départementale qui portera le reste à charge de la commune à 3564 € (montant qui pourrait évoluer en fonction des journées réellement effectuées sur ce dossier par l'agence AGATE).

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire,  
A Saint-Alban-des-Villards, le 8 avril 2022*

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

